

	<p>Commune de CRÉANCECY 21320 CRÉANCECY</p> <p>Tél: 03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancecy@orange.fr</p>	<p>ARRETE DU MAIRE</p> <p>A2018-020</p>
--	---	---

**PORTANT POLICE DE CIRCULATION DE TRAVAUX REHABILITATION RESEAU EU
RUE DE L'EGLISE - AVRIL 2018**

Le Maire de la Commune de CREANCECY , VU

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- L'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- L'Instruction Interministérielle relative à la signalisation routière – livre I – huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- La demande en date du 5 avril 2018 par laquelle l'entreprise demande l'autorisation d'entreprendre des travaux de branchement aux réseaux d'eau pour le compte du SIAEP Thoisy le Désert sur le domaine public rue de l' Eglise ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation sur la rue de l' Eglise t, pendant la durée des travaux;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La police de circulation est mise en place comme suit durant toute la durée des travaux :

- La rue de l'Eglise, empiètement sur chaussée, largeur de voie maintenue à 3 m, dans les 2 sens de circulation.

ARTICLE 2 :

La Signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise,

ARTICLE 3 :

L'entreprise affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée de la voie pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- L'entreprise GUINOT TP,
- Monsieur le Président du SIAEP de Thoisy le Désert,
- L'adjoint en charge des travaux communaux,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pouilly-en-Auxois,

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancecy, le 05 avril 2018
Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

